

Arrêté

Service
S. C. S.
Sévrier

le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts.

Sur la loi du 21 Avril 1906 organisant la protection des Sites
et Monuments Naturels de caractère artistique.

Sur l'avis émis par la Commission Départementale des
Sites et Monuments Naturels dans sa séance du 6 Mars 1909.

Sur l'engagement en date du 24 Mai 1908 pris par le Conseil
Municipal de Sévrier;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux Arts.

Articles insérés.

La Fontaine de la source à Sévrier, à proximité du Plessis
d'Anney à Seynnoz. (Haute-Savoie) est classée parmi les Sites
et Monuments Naturels de caractère artistique.

Article 2:

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département
de la Haute-Savoie et au Maire de la Commune de Sévrier,
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de
son exécution.

Paris, le 14 Juin 1909
Signé: Gaston Donnay

Pour ampliation:

le Chef de la Division des
Services d'Architecture

Signé: Illisible.